

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL****DU 13 juin 2023**

A 19 h 30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

**1. APPEL**

54 membres sont présents sur 86, 28 sont excusés.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 mars 2023**

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité.

**3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

Madame LEUENBERGER Anaïs prête serment devant l'assemblée.

**4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2023 SUR LA GESTION ET LES COMPTES DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2022 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur Olivier PONCET, syndic, prend la parole ; il donne toutes les précisions sur les comptes de l'exercice 2022 en énumérant un à un les différents points des dépenses et des revenus. En conclusion les comptes présentent un excédent des produits de CHF 8'471.00. La commune comptait 740 habitants au 31.12.2022.

Monsieur DUCRET Jean-Louis demande des précisions quant au montant de la location du local de Villars-sous-Champvent pour la garde forestière. Il considère cette somme dérisoire, compte-tenu de la taille du local.

Réponse de Madame PINARD Eliane qui mentionne que l'entier du rez-de-chaussée est loué pour le montant de Frs : 350.-. Le montant a été décidé selon trois critères :

- Les locaux étaient très peu loués depuis la fusion.
- Auparavant le garde forestier travaillait depuis son logement privé et la dotation était plus basse.

- Champvent fait partie du groupement forestier et celui-ci a souhaité rapatrier le bureau dans le giron dudit groupement. Le local d'Essert, sous-occupé, s'y prêtait bien.

Madame BURRI Céline s'interroge quant à la formulation du présent préavis et demande si une erreur n'est pas présente dans la conclusion.

Monsieur CLEMENT Sacha précise que la formulation est correcte mais que cela sera rendu plus homogène. Une visite de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu et a validé le processus. Néanmoins, il reconnaît qu'il y a effectivement des préavis parfois libellés de différentes manières et que cela peut prêter à confusion.

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Christian, membre de la commission de gestion.

Comme il n'y a pas d'intervention l'assemblée est invitée à voter.

### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Article 1 approuve les comptes de la commune de Champvent pour l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés avec un excédent de produits de CHF 8'471,00 à l'unanimité.

Article 2 accepte d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Le Préavis Municipal n° 1/2023 est approuvé tel que présenté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

#### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2023 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Explications de Monsieur PONCET Olivier, quant aux raisons pour lesquelles le point d'impôt peut être maintenu au taux fixe de 70 points pour l'année 2024.

Il démontre par un tableau où se situe la commune de Champvent en termes de taux d'imposition face aux autres communes du district. 49 communes sur 73, se situent en dessus du taux de 70 points. Neuf communes, dont Champvent se situent à 70 points et 15 communes ont un taux inférieur à 70 points.

Des subventions ont été encaissées pour la forêt à hauteur de Frs : 100'000.-. Et la commune a également bénéficié de Frs : 146'700.- concernant la péréquation de l'année précédente.

Des travaux extrabudgétaires ont eu lieu durant cette année 2023. Il y a aussi eu des changements de locataires dans les appartements communaux ; et la municipalité a décidé de procéder à des travaux lors du changement de locataires.

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Christian, membre de la commission de gestion.

Le Président invite l'assemblée à voter le préavis municipal n° 2/2023 tel que présenté par la Municipalité.

### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Article 1 : adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que présenté, conformément au projet annexé au présent préavis à l'unanimité.

Article 2 : accepte l'article 2 du préavis municipal n° 2/2023, maintenant inchangés les autres impôts et les droits de mutation perçus par le Commune, conformément au projet annexé au préavis, à l'unanimité moins 2 abstentions.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

#### **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2023 CONCERNANT LA MODIFICATION DES BUTS DU SDIS NV - RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC - DEBAT ET DECISION**

Prise de la parole par Monsieur PONCET Olivier, syndic. En juin 2021, les statuts du SDIS ont été refusés par 7 communes sur 40, dont Champvent. Il faut l'acceptation de toutes les communes du SDIS pour que les statuts soient validés. Le comité du SDIS a donc décidé de revenir auprès des communes uniquement avec les éléments autour de l'intégration des jeunes sapeurs. Ce sujet tient à cœur de toutes les communes et fait l'unanimité. Il manque de jeunes pompiers partout et c'est important de pouvoir recruter des jeunes gens motivés et d'avoir l'opportunité de les former.

Le SDIS reviendra vers les communes dans 1 année ou 2 avec des nouveaux statuts concernant les points qui ont été refusés. Il y aura probablement beaucoup de discussions nécessaires autour de ces futurs statuts. Aujourd'hui, seule l'annexe concernant les jeunes sapeurs est soumise au vote.

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Jean-François, rapporteur de la commission ad hoc.

Comme il n'y a plus de questions, le Président invite l'assemblée à voter.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

Article 1 : L'Avenant N 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022, à l'unanimité moins 1 abstention.

Article 2 : L'Avenant N 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022. A l'unanimité moins 1 abstention.

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat. A l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil général suit le rapport de la Commission ad hoc et accepte le Préavis Municipal n° 3/2023 tel que présenté à l'unanimité, moins 1 abstention.

### **7. PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2023 CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN ECOPOINT A ESSERT- RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC - DEBAT ET DECISION**

Monsieur SCHAEFLI Jacky prend la parole et rappelle qu'il avait annoncé lors du dernier Conseil que Monsieur ROULET Fritz avait renoncé à son poste de référent de la déchetterie d'Essert. Ce dernier avait également résilié le bail pour l'emplacement de la déchetterie sur son propre terrain. Des spécialistes ont été rencontrés afin de trouver la meilleure solution pour maintenir un lieu à Essert. Après quelques discussions Monsieur ROULET Fritz a accepté de mettre à disposition le terrain actuel afin d'y implanter un Eco Point. Des barrières métalliques vont délimiter l'espace auprès de la ferme ROULET. Il y aura un système de carte afin de ne pas permettre le tourisme des déchets.

Un petit container sera installé dès le départ pour les déchets verts ménagers. Le gazon et les branches devront être emmenés directement au Trésy. Une benne pour le verre et une seconde pour le papier seront également implantées.

Dans un deuxième temps, des contenants pour de l'alu, du fer blanc et des flacons pourraient également être installés.

La benne compactante des ordures ménagères reste sur son emplacement actuel. Concernant les déchets spéciaux, la législation a changé et ceux-ci doivent être déposés sous surveillance. Il faudra donc se rendre à Champvent pour lesdits déchets spéciaux.

Lecture du rapport par Monsieur Nicolas PERRET, rapporteur de la commission ad hoc.

Comme il n'y a pas de questions, le Président invite l'assemblée à voter.

### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à procéder à la création d'un EcoPoint à Essert-sous-Champvent à l'unanimité.

Article 2 : de financer la dépense par un prélèvement sur la trésorerie courante, le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général suit le rapport de la Commission ad hoc et accepte le Préavis Municipal n° 4/2023 tel que présenté à l'unanimité.

#### **8. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2023 CONCERNANT LA REFECTION DE LA ROUTE A LA GRAND RUE - RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC - DEBAT ET DECISION**

Madame PINARD Eliane prend la parole et mentionne que la Municipalité demande au Conseil d'accepter la dépense extraordinaire pour la réfection du 4<sup>ème</sup> tronçon de la Grand-Rue : depuis la rue des Dumières jusqu'à la croisée sur la Ville. Depuis 2020, la commune procède à la réfection par étape. Les trois premiers tronçons ont déjà été effectués.

Les travaux seront portés aux dépenses annuelles. Il y a Frs : 177'000.- pour la chaussée et Frs : 75'000.- pour la réfection des canalisations et des collecteurs des eaux claires. Une étude a été demandée et réalisée à l'aide d'une caméra afin de voir dans quel état sont les collecteurs. Etude qui a démontré qu'ils sont dans un état instable. Les travaux vont permettre une mise à jour de ces différents éléments.

Il est également prévu de refaire les petits ilots au carrefour Sur la ville, afin d'y installer de la verdure et des fleurs pour agrémenter l'entrée du village.

Le tronçon qui sera refait s'arrête au carrefour afin de donner la possibilité de terminer les travaux au moment de la construction du nouveau complexe du Battoir.

Dès l'acceptation du préavis, Madame PINARD Eliane prendra rendez-vous avec la DGMR qui doit valider la demande de subvention. Celle-ci devrait se situer entre 40% et 50% des frais de chaussée. Les travaux annexes que la commune profite de réaliser ne sont pas pris en compte dans la subvention. Par exemple la réfection du bitume devant l'Auberge et devant la cour du Collège ne seront pas considérés dans la demande de subvention. Celle-ci devra être validée avant le début des travaux.

Le souhait est de commencer les travaux le plus vite possible, avant l'ouverture de l'Auberge et le début des moissons mi-juillet. Il faut donc démarrer très rapidement les démarches.

Monsieur PONCET Olivier explique ce que représente pour la commune la fin des charges thématiques qui se termineront au 31.12.2024. Dès 2025, il y aura une nouvelle péréquation qui ne tiendra plus compte des charges thématiques. C'est-à-dire que la commune recevra un montant annuel, toujours identique, que l'on effectue des travaux ou pas. Même si des routes sont en mauvais état et doivent être réparées, le montant perçu ne sera pas plus élevé.

C'est pour cela que la Municipalité a décidé d'avancer les travaux afin de pouvoir encore bénéficier de ces charges thématiques.

Il y a une enveloppe cantonale globale pour les charges thématiques, plus il y a de demandes, plus le montant alloué à chaque demande diminue. Comme il y a très peu de temps que l'on sait que ces charges vont disparaître, beaucoup de communes vont demander une participation l'année prochaine. Il y aura donc moins de sous à disposition de chaque demande de subvention. D'où le souhait de la Municipalité de procéder à la demande cette année encore.

Les charges thématiques concernant tous les frais en lien avec la route qui dépassent Frs : 172'200.- (correspondant à 8 points d'impôts). Pour cela la commune est rétribuée entre 72 % et 75% du dépassement.

Dans le compte « route », il y a toutes les charges routes moins les recettes et les subventions. On rajoute encore les transports publics et scolaires (Frs : 110'000.- par année). Il n'est pas tenu compte des canalisations souterraines qui dépendent de l'épuration.

Exemple pour l'année passée :

Montant des travaux sur les routes : Frs : 277'041.-

Montant des 8 points d'impôts : Frs : 172'200.-

Dépassement : Frs : 104'759.-

Le Canton a versé : Frs 75'434.- soit le 72% du dépassement des 8 points d'impôt.

Pour les travaux de la Route du Soleil et la traversé de Villars, les travaux se sont montés à Frs : 213'423.- La commune a touché Frs : 88'000.- de subvention et Frs : 60'000.- de charges thématiques. La réfection a donc coûté en vérité Frs : 65'423.-.

Monsieur MAYOR Etienne demande s'il y a la possibilité d'aménager un chemin piéton sur le tronçon « Sur la ville » qui est relativement dangereux.  
Réponse de Madame PINARD Eliane qui explique que les dimensions de la route ne vont pas changer. Elle prend néanmoins note de la suggestion.

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Christian, membre de la commission de gestion, qui propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Comme il n'y a plus de question, le Président invite l'assemblée à voter.

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

décide

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre une réfection de la chaussée à la Grand Rue, à l'unanimité.

Article 2 : de financer la dépense de CHF 252'000. - par un prélèvement sur la trésorerie courante, à l'unanimité.

Le Conseil général suit le rapport de la Commission ad hoc et accepte le Préavis Municipal n° 5/2023 tel que présenté, à l'unanimité.

## **9. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL**

Monsieur CLEMENT Sacha se représente au poste de président. Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Monsieur GERBEX Julien souhaite également continuer son mandat. Lui aussi est applaudi pour son élection.

Madame GLAUSER Sabine et Monsieur PERRET Nicolas deviennent scrutateurs.

Messieurs FAVRE Leif et GENOUD Stéphane deviennent scrutateurs suppléants.

## **10. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION**

Monsieur LEUEUBERGER Christian devient président de la commission de gestion. Madame GLAUSER Sabine est membre ainsi que Monsieur GENOUD Stéphane qui devient membre.

Monsieur PAILLARD Christophe est nommé suppléant.

## **11. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Monsieur CLEMENT Sacha remercie les scrutateurs pour leur travail notamment lors du dernier Conseil. Il remercie les habitants de la commune pour leur participation active à la vie de la commune.

Il remercie les Conseillers de veiller à s'excuser en cas d'absence afin que l'on puisse obtenir le quorum.

Madame STAEMPFLI Monica, boursière, se trouvera aux côtés de la secrétaire du Conseil en fin de soirée afin de distribuer les jetons de présence. Merci à chacun de passer vers elle.

## **12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Madame PINARD Eliane informe l'assemblée qu'a eu lieu l'inauguration du MATAS dans la maison de la famille CHAUTEMS Olivier et Catherine. Il s'agit d'une prestation mise en place pour des élèves de 6 à 12 ans, qui présentent des difficultés importantes et durables de comportement, en souffrance et qui sont à haut risque de rupture scolaire. Leur mission est d'accompagner l'enfant vers un réinvestissement de son métier d'élève en lui apportant un soutien spécialisé éducatif et pédagogique, sur un site différent de l'école. Le MATAS peut accueillir jusqu'à 6 élèves en difficultés par jour. Il concerne les élèves de l'entente Yverdonnoise.

Se trouve également à Champvent, la Ferme au Fil du Vent, chez DECRAUSAZ Jessica et Aurélien. La commune les remercie chaleureusement pour leur investissement auprès des enfants.

L'entente Yverdonnoise a annoncé qu'il restait 2 rentrées à vivre à CHAMPVENT. Dès août 2025, la rentrée se fera uniquement sur CHAMBLON. Des discussions vont avoir lieu ces deux prochaines années afin d'organiser la suite et travailler sur une éventuelle réaffectation du bâtiment. Le Jardin d'enfants des Grillons fonctionne bien. Reste à voir si l'UAPE est déplacée également ou bénéficie encore des locaux.

Le nouveau tenancier de l'Auberge, Monsieur POTIRON Yoan va démarrer le 1<sup>er</sup> août à midi et se joindra à la commune pour les festivités du soir. La commune se réjouit de l'accueillir.

Les coupes et l'entretien forestier sont terminés. La situation reste alarmante mais sous contrôle.

La route de Rances a été refaite entre hier et aujourd'hui.

---

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky rappelle qu'il faut éviter de déposer les déchets ménagers au Trésy. Il faut y emmener uniquement le gazon et les branches.

Depuis le 17 avril, le village d'ESSERT n'est plus alimenté en eau par le réservoir. C'est la conduite qui alimente ledit réservoir depuis le captage qui semble avoir un problème. C'est donc la redondance par la chambre Sylvain&co qui alimente le village d'ESSERT.

Les travaux pour la conduite de PENEY à ESSERT vont être entrepris fin août début septembre. La mise en service de la liaison est prévue en avril 2024.

Au niveau des Près Doux les travaux ont bien avancé, selon l'agenda prévu. Deux grandes cuves de 800 m<sup>3</sup> se situent dorénavant sous la dalle. L'équipement intérieur va démarrer à la fin des vacances d'été pour une mise en service en novembre 2023.

Concernant la décharge des Corbes, MONTAGNY et CHAMPVENT s'étaient opposés à un projet de décharge de matériaux terreux dans le secteur du Petit Bois d'ESSERT. Ce projet avait été abandonné à la suite du refus des deux communes, car jugé trop coûteux à l'entretien.

L'entreprise MARTI a aujourd'hui repris le projet en collaboration avec le Canton afin de légaliser une nouvelle décharge de matériaux terreux. Plusieurs versions ont déjà été présentées aux propriétaires.

Une présentation publique aura lieu le 5 septembre 2023. Impact concept, le promoteur du projet fera une présentation à la population. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky encourage la population à y participer afin d'être bien informée. Le projet a également été présenté au Canton qui devra se déterminer. Un vote consultatif aura lieu au Conseil de décembre, notamment parce que la commune de CHAMPVENT est propriétaire du terrain et devra donner son accord pour la mise à l'enquête du projet.

Madame PINARD Anne-Marie demande ce qu'est une décharge terreuse. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky explique qu'il s'agit de matériaux non transformés par l'homme : terre et pierre. Il s'agit de résidus d'excavation de villas ou de bâtiments.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François précise qu'il avait la charge de ce projet à l'époque. Il s'inquiète de l'arrivée de ce nouveau projet et souhaite vraiment que tous les habitants de la commune se mobilisent afin de défendre notre belle commune. Il est parfois difficile de se rendre compte des désagréments occasionnés à d'autres villages de la commune. Mais aujourd'hui, face à un projet de cette ampleur, Monsieur LEUENBERGER Jean-François demande une vraie solidarité. Essayons de limiter les désagréments pour le village. Il y a déjà beaucoup de trafic à cause de Sylvain & Co. Et si en plus, des camions viennent déverser des déchets terreux, cela va générer beaucoup de rotations supplémentaires de véhicules.

Monsieur LEUENBERGER Christian précise qu'il a été consulté par l'entreprise MARTI. A ce jour, il s'est retiré dudit projet, Monsieur AGASSIS Sylvain également ainsi que Monsieur GAUDARD qui est propriétaire des champs au-dessus du

petit bois. Monsieur LEUENBERGER Christian mentionne une dévalorisation pour les habitations sises juste au-dessus de l'emplacement prévu pour la décharge, en lien avec le bruit et la poussière. Il demande une solidarité de tous les habitants de la commune.

Madame GLAUSER Alice demande pourquoi ce projet devrait être accepté aujourd'hui alors qu'il a été refusé à l'époque.

Monsieur PONCET Olivier montre sur le plan l'endroit prévu pour le premier projet il y a plusieurs années. Pour ce projet, il fallait renaturaliser un ruisseau et donc prévoir des berges de plus de 15 m de profond et pratiquement à 45 degrés, pour un ruisseau de 30 cm de profond. Ce qui paraît aberrant. Les frais d'entretien auraient été à la charge des communes, ce qui aurait coûté très cher. Depuis 2014, on n'entendait plus parler de ce projet.

Aujourd'hui, le projet refait surface. Lors des rencontres avec le Canton, les représentants de la municipalité n'ont pas pu s'exprimer concrètement. A ce jour, il n'y a aucun plan qui a pu être présenté à la Municipalité.

Un vote consultatif aura lieu au Conseil de décembre et la Municipalité se basera sur le vote du Conseil pour se positionner. Monsieur PONCET Olivier fait entièrement confiance au Conseil pour prendre la bonne décision pour tout le monde.

Monsieur GLAUSER Mathieu précise que dans certains villages les anciens réservoirs sont utilisés en tant que citerne pour l'arrosage des champs. Compte tenu de la situation climatique actuelle, qui est peu favorable à l'agriculture, il pourrait être utile de conserver les réservoirs actuels au lieu de les démonter. Monsieur GLAUSER Mathieu souhaite que la commune se penche sur cette problématique et élabore un éventuel projet.

Réponse de Monsieur SCHLAEFLI Jacky qui précise que le réservoir est en mauvais état, et qu'il a une petite capacité.

Monsieur URFER Cyril présente ses dicastères en démarrant avec l'aménagement du territoire. Le PGA a été accepté par le Conseil. Les difficultés de servitudes sur la place du Battoir ont été réglées. Le document est situé dorénavant au Canton pour signature.

Au niveau des constructions, tout se déroule bien dans la commune.

Pour l'épuration, la station fonctionne bien à part quelques petites réparations mineures. Le collecteur de la gare d'Essert a été réparé. Il était complètement bouché par des racines. Le collecteur d'eau claire en dessous de Villars a aussi été réparé.

Au niveau du domaine social : la plateforme OASIS a été lancée il y a une semaine. Cette plateforme doit permettre de favoriser l'accessibilité des prestations sociales à l'ensemble des habitantes des 73 communes du district, pour lutter de façon proactive contre le non-recours.

Cela signifie que certains potentiels bénéficiaires ont droits à des prestations sociales mais que par méconnaissance ils ne font pas appels aux dites prestations. Cela implique que parfois des habitants se trouvent en situation de

grande précarité ou de détresses importantes quasi irréversibles.

OASIS est une plateforme-relais entre les communes et les différents services sociaux afin de pouvoir orienter les gens aux bons endroits.

Il s'agit d'une équipe mobile qui se veut proche de la population et doit permettre d'accompagner des usagers à dépasser leurs réticences pour pousser la porte des services sociaux. Soutenir les gens de façon ponctuelle et créer des liens avec les différents partenaires, telle est la mission d'OASIS.

Le secrétariat communal peut transmettre le contact de cette plateforme.

---

Monsieur LAMBELET José détaille en quelques mots ses dicastères. Année assez houleuse au niveau des locations des appartements communaux.

À la suite du départ de Madame PERRIN à la Grande-Rue 8, le locataire du studio, Monsieur PFANDER, a émis le souhait de reprendre l'appartement. Entretemps, la Municipalité a décidé de refaire ledit appartement de 3 pièces, le carrelage notamment. Au fur et à mesure des travaux, tout a été refait à neuf. Les différents travaux sont détaillés à l'aide de photos.

Le budget accepté par la Conseil était de Frs : 35'000.- montant qui a été dépassé de Frs : 10'000.-

L'appartement est en fonction aujourd'hui. Le studio est donc libéré et va bénéficier d'un petit rafraîchissement. Un futur locataire va entrer au 1<sup>er</sup> juillet.

A la Grand Rue 16, Madame JAQUEMET a également donné son congé. Des petites améliorations ont eu lieu. Cet appartement est déjà loué à un jeune couple du village.

Au 30 septembre un nouveau départ aura lieu toujours à la Grand Rue 7. Là aussi, il y aura quelques menus travaux.

Au niveau de la conciergerie Madame ROEMER Yvette a donné sa démission. Elle est chaleureusement remerciée pour ses dix ans de conciergerie de l'église, du bâtiment communal et de la salle d'Essert. Madame AYDIN Nadia va reprendre le poste selon le même cahier des charges.

Rien de spécial pour les autres dicastères.

---

Monsieur Olivier PONCET, syndic, explique à l'assemblée qu'un local va être ouvert à Orbe ou tout le matériel PC sera rassemblé pour l'entier du district Jura Nord vaudois.

Au niveau administration de gros changements vont avoir lieu prochainement. Un nouveau plan comptable va être introduit dans toutes les communes. Il s'appelle

MCH2 (Moderne Comptable Harmonisé 2). Il va remplacer le plan comptable vaudois qui date de 1979. Il repose sur des normes internationales avec une nouvelle codification et une nouvelle dénomination des comptes. Le but est de pouvoir comparer toutes les communes de Suisse et avoir une comptabilité analytique beaucoup plus performante. Tout devra être séparé et ventilé dans des sous-comptes. Ce qui va complexifier le travail au niveau de l'administration communale.

Au niveau du budget de fonctionnement de cette année, il y aura des dépassements puisque ce transfert va demander beaucoup d'heures de travail. En 2024, les comptes seront effectués sur les deux systèmes afin de garantir la sécurité. Ce qui va générer une augmentation des heures de travail. Dès 2025, tout le travail sera effectué avec MCH2.

Jeudi aura lieu l'ouverture des soumissions pour le complexe communal.

Monsieur PONCET Olivier insiste sur l'excellente ambiance qui prévaut à chacun des Conseils, il remercie toute l'équipe du bureau communal, ainsi que les membres des différentes commissions qui ont œuvrés en ce début d'année.

L'assemblée applaudit à nouveau.

### **13. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

Monsieur CHAUTEMS Louis René mentionne que la vitesse devant chez lui est vraiment excessive. Il souhaite que l'appareil permettant de vérifier la vitesse soit installé le long du mur de l'église afin d'indiquer aux usagers de la route la vitesse qui est la leur.

Une verrée est organisée à l'Auberge.

La Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.50

Le Président

Sacha Clément



La Secrétaire :

Stéphanie Gavin